

Berne, le 2 septembre 2005

L'éthique humanitaire sacrifiée

Depuis dix ans maintenant, la Croix-Rouge suisse CRS prend en charge à Berne les victimes d'actes de torture et les personnes gravement traumatisées suite aux événements vécus lors d'un conflit.

Beaucoup de ces patients accueillis au Service ambulatoire pour victimes de la torture et de la guerre, à Berne, confirment que le gouvernement de leur pays d'origine leur a retiré leurs papiers et qu'il leur était quasiment impossible de les récupérer, car on les aurait à nouveau arrêtés et torturés. Les patients décrivent toujours cette situation de manière crédible pendant les consultations thérapeutiques.

Le projet actuel de durcissement de la loi, consistant à ne plus entrer en matière sur les demandes d'asile des personnes qui n'ont pas de papiers d'identité, exclurait de l'examen des motifs de la demande d'asile beaucoup d'individus victimes de persécutions, de torture ou d'humiliations dans leur patrie. Cette façon d'agir serait contraire à la Convention de Genève sur le statut des réfugiés et signifierait la fin de la tradition humanitaire. En introduisant un tel durcissement, la Suisse sacrifierait à ses intérêts politiques l'éthique humanitaire du droit d'asile.

En outre, la CRS s'oppose à l'extension de l'exclusion de l'aide sociale. L'expérience des douze premiers mois d'application de ces nouvelles mesures aux personnes frappées d'une décision de non-entrée en matière a révélé quantité de nouveaux problèmes. Il est bien clair que l'exclusion de l'aide sociale n'encourage pas à retourner chez soi. De nombreuses personnes sont entrées dans la clandestinité et risquent toujours plus de se faire exploiter ou de se clochardiser. L'heure n'est pas venue d'étendre l'exclusion de l'aide sociale et de multiplier ainsi les cas de situation précaire, illégale et vulnérable. La CRS exige donc que les personnes concernées bénéficient de conseils à propos de leurs perspectives d'avenir dans leur pays d'origine ainsi que de l'aide au retour.

Ces déclarations de la Croix-Rouge sont l'expression d'une vive inquiétude pour la dignité des requérants d'asile et le respect des droits de l'homme en Suisse, ainsi que pour la tradition humanitaire de notre pays qui a vu jaillir et rayonner dans le monde entier le mouvement humanitaire de la Croix-Rouge.

La Croix-Rouge suisse s'engage en faveur du respect de la dignité humaine des groupes défavorisés et vulnérables – dont notamment les réfugiés. Dans ses services ambulatoires pour victimes de la torture et de la guerre de Berne, Zurich, Lausanne et Genève, la CRS aide les personnes concernées à surmonter leurs expériences traumatiques et contribue ainsi à leur faire retrouver leur dignité. Depuis avril dernier, la CRS propose aux migrantes et aux migrants privés de tout soutien étatique au retour un nouveau projet comportant une aide au retour et des conseils concernant les perspectives d'avenir dans le pays d'origine.

Renseignements: Hans Beat Moser, chef du département Migration de la CRS, Berne, tél. 079 209 27 41